

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 13 décembre 2021**

**Délibération n° 2021-0848**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

**Rapporteur** : Madame Isabelle Petiot

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charmot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

**Conseil du 13 décembre 2021****Délibération n° 2021-0848**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application de l'article L 2224-17-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est présenté par le Président à l'assemblée délibérante et est destiné, notamment, à l'information des usagers.

Le rapport et l'avis du Conseil métropolitain sont mis à la disposition du public.

Le Conseil municipal de chaque commune située sur le périmètre de la Métropole de Lyon est destinataire du rapport annuel adopté en séance.

Le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, tel que présenté, comporte, notamment, les indicateurs techniques et financiers, quantitatifs et qualitatifs, prévus dans le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

**I - Introduction**

Depuis janvier 2020, le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est piloté par une régie à autonomie financière. Elle s'accompagne de la mise en place d'un budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, qui permet d'isoler les dépenses et les recettes du service et ainsi de renforcer la transparence et la lisibilité des comptes. Le rapport annuel couvre désormais le périmètre complet de la régie déchets, incluant, notamment, les déchets ménagers et assimilés collectés sur l'espace public (corbeilles de propreté, dépôts sauvages, etc.).

À noter que pour effectuer certaines comparaisons aux années antérieures, les chiffres restent basés sur le périmètre du rapport annuel 2019 pour plus de cohérence.

À noter également que l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 :

- la collecte et la valorisation des déchets ont pu fonctionner de manière quasi continue sur cette période. Cependant, les actions de sensibilisation au tri et les animations en lien avec la réduction des déchets ont été fortement impactées, des sites de compostage partagé ont été momentanément fermés,

- les 2 unités de traitement par valorisation énergétique (UTVE) ont fonctionné sans arrêt sur la période, observant une diminution des apports sans impact sur le fonctionnement des installations et sur l'approvisionnement des réseaux de chauffage urbain,

- les centres de tri, à l'exception de celui d'Épinal (sous-traitant provisoire de Nicollin suite à l'incendie de juillet 2019) fermé 3 semaines par décision préfectorale, ont également continué de trier les emballages

ménagers et les papiers,

- les déchèteries ont été fermées durant 8 semaines. La campagne printanière de collecte de déchets verts a, par contre, été maintenue et prolongée. À la reprise d'activité, les déchèteries ont subi une affluence exceptionnelle qui a nécessité une forte mobilisation des agents.

## II - Prévention et collecte des déchets

Le rapport rend compte de la politique et des actions menées par la Métropole en sa qualité d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage du service au cours de l'année 2020 :

- indice de réduction des déchets ménagers et assimilés produits par an et par habitant : - 9,1% de 2010 à 2020, à périmètre constant (de 414,1 à 376,6 kg par habitant). L'objectif fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte : - 10% de 2010 à 2020,

- diminution des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant (- 3,7% de 2019 à 2020, à périmètre constant) avec une augmentation de la quantité de verre collecté par habitant (+ 2,6%), une baisse des ordures ménagères résiduelles produites par habitant (- 1 %) et une baisse des emballages légers et papiers produits par habitant (- 0,5%) de 2019 à 2020,

- développement des silos de surface de proximité pour la collecte des emballages légers et des papiers, dans la continuité des actions initiées en 2015 : + 4 silos par rapport à 2019,

- diminution de 13 % des tonnages collectés en déchèterie, en raison principalement de la fermeture des équipements lors du confinement national de mars-avril 2020, avec notamment une diminution des papiers/cartons (- 14,1%), des encombrants (- 18,6%) et des déchets verts (- 19,9%). Ce dernier chiffre est également lié à l'organisation d'une opération exceptionnelle de collecte des déchets verts pendant le confinement. Dans ce contexte particulier, la fréquentation des déchèteries a baissé (- 17% par rapport à 2019), avec 1 837 540 passages enregistrés,

- dans la continuité des actions mises en place depuis 2016, développement de dispositifs de collecte complémentaires aux déchèteries assurant un service de proximité aux usagers :

. 178 points de collecte spécifique des sapins (299 tonnes, + 22,5 %),

. 12 points de collecte saisonnière de végétaux sur des communes éloignées des déchèteries fixes (1 225 t, + 96 %) ; Le chiffre présenté intègre les collectes supplémentaires pendant le confinement suite à la fermeture des déchèteries,

. 1 déchèterie fluviale (67 t, - 160 %, conséquence des fermetures liées à la pandémie),

. 9 déchèteries mobiles sur Lyon et Villeurbanne, pour la collecte des déchets de carton, bois, métaux, des meubles, des petits appareils en mélange, des encombrants et des dons (141 t, - 10%, conséquence des fermetures liées à la pandémie) ;

- mise en place de l'extension des consignes de tri et pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et papiers graphiques au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

- poursuite des actions engagées en matière de prévention des déchets :

. 13 déchèteries équipées en espace donneries représentant 264 t de dons acheminés vers les structures de l'économie sociale et solidaire,

. depuis septembre 2020, les 9 déchèteries mobiles accueillent également un espace donneries,

. le développement du compostage collectif avec la mise en place de 179 projets de compostage partagé, en pied d'immeubles, à l'échelle d'un quartier ou au sein d'écoles du territoire (+ 113 % entre 2019 et 2020), élargissement des solutions de mise à disposition de broyat,

. mise en place de sessions de sensibilisation aux pratiques individuelles de compostage et de gestion alternative des déchets verts,

. lutte contre le gaspillage alimentaire avec des actions notamment dans la restauration collective,

. accompagnements de 2 crèches au passage aux changes lavables sur les villes de Lyon et Fontaines-sur-Saône.

### III - Traitement des déchets

La priorité a été donnée à la valorisation matière et énergétique pour le traitement des déchets ménagers et assimilés (taux de valorisation : 92,7 %) :

. 61,2 % des déchets orientés vers la valorisation énergétique (ordures ménagères résiduelles, refus de tri de la collecte sélective, déchets diffus spécifiques, déchets d'ébouage, etc.),

. 31,5 % des déchets orientés vers la valorisation matière : recyclage, régénération ou compostage, remblaiement (déchets en provenance des déchèteries ou de la collecte sélective, dépôts sauvages, verre, emballages légers et papiers),

. 7,3 % des déchets orientés vers le stockage. En 2020, 54 % des déchets stockés proviennent des déchèteries (28 778 t d'encombrants et de gravats n'ayant pu être valorisés) ;

- la performance de recyclage des emballages est en augmentation (60,7 % contre 51,6 % en 2019) mais encore éloignée de l'objectif national de 75 %. Plusieurs facteurs expliquent ces résultats : la modernisation des procédés et l'extension des consignes de tri permettent de capter un maximum du gisement, cependant, le taux de refus de tri est en augmentation (erreurs des habitants) et vient pénaliser les résultats,

- sur les 310 378 t d'ordures ménagères résiduelles produites sur l'agglomération, 304 253 t ont été valorisées énergétiquement dans les UTVE de la Métropole et 2 247 t dans des usines d'incinération extérieure (SITOM Nord Isère, Bourgoin-Jallieu, Athanor à Grenoble),

- valorisation de 70 164 t de sous-produits d'incinération des déchets ménagers et assimilés (métaux ferreux et non-ferreux, mâchefers),

- indice de réduction des déchets non dangereux, non inertes, admis en installations de stockage avec une base 100 en 2010 : - 27,9 %. Cet indice est directement lié au recours au stockage en période de délestage des unités de valorisation énergétique. L'objectif fixé par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte est une baisse de 30 % de 2010 à 2020.

### IV - Actions limitant l'impact des activités sur l'homme et l'environnement

Des mesures ont été prises pour améliorer les conditions de travail des agents (régie et entreprises) en termes d'hygiène et de sécurité :

- accidentologie du personnel en régie (collecte, Unité logistique et véhicules industriels, UTVE) : stable par rapport à 2019,

- Covid-19 : déploiement de mesures fortes pour permettre le maintien des activités essentielles (collecte, traitement, etc.) en toute sécurité, dès le 1er confinement,

- cohabitation avec les modes doux : un travail de définition des bonnes pratiques (positionnement des véhicules, balisage, comportement à adopter, etc.) a été initié,

- action de sécurisation des sites : opération de vidage aux UTVE, maintenance des véhicules roulant au gaz naturel pour véhicule, à l'atelier,

- actions pour limiter l'impact sur la santé et l'environnement :

. premier travail d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre générées et évitées par les activités, dans le cadre du Plan climat,

. 93 véhicules propres en service à fin 2020 (+ 18 % par rapport à 2019),

. dans les 2 unités de valorisation énergétique : l'équivalent de 18 000 foyers alimentés par l'électricité produit et alimentation de réseaux de chaleur (31 800 équivalents logements).

La régie déchets et insertion : les marchés des déchets et de la propreté, tous dispositifs confondus (clauses d'insertion classiques et marchés réservés), représentent en 2020, 102 156 heures d'insertion, soit 24 % de l'ensemble des heures d'insertion réalisées par la Métropole.

Enfin, la Métropole a poursuivi ses actions solidaires, à savoir :

- le versement d'une subvention de 8 040 € à l'Association française contre les myopathies (AFM) calculée en fonction des quantités de papiers, journaux et magazines collectés tout au long de l'année,

- le versement de 96 088 € à la Ligue contre le cancer grâce à la collecte du verre.

#### **V - Bilan financier**

Les dépenses du service s'élèvent à 137 100 000 € HT/146 000 000 € TTC (+1,2 % par rapport à 2019).

Les recettes issues des activités s'élèvent à 250 000 000 € HT. Dans le cadre de la création du budget annexe en 2020, il n'a pas été procédé aux rattachements des recettes en fin d'exercice, la comparaison à l'année précédente n'est donc pas pertinente cette année.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de ce rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour l'année 2020.

Le Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

**Prend** acte des éléments détaillés du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour l'année 2020.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-271138-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
---